

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- Acquérir les compétences nécessaires pour dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.



1 an
1 540 heures
1 rentrée par an :
Août 2026



8h15 - 11h45
12h45 - 16h15



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Parcours initial : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Personne titulaire d'un DEAP / DARM / DEA / DEAES / TPVF / TPASMS / Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT

Formateurs

- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé
- **Laurie DESESTRET**
Infirmière puéricultrice
- **Loïs WUCHER**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie
 - **770 heures** de stage

PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :
Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Code fiche RNCP : RNCP40692

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.
- Le DE d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **9 240 € (12 €/h de théorie)**
- **54 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

Les modalités d'admission à la formation infirmière sont régies par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).
- **Admission**
Un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont dispensés de sélection.

FORMATION THEORIQUE

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 H
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 H
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 H
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 H
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 H
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 H
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 H
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 H
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 H
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 H
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap et une période auprès de personnes âgées
- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation